

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

**Exonération
du paiement
de la
redevance
d'occupation
du Domaine
Public 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 27 Avril 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-sept du mois d'Avril, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 28
▪ représentés : 4
▪ absent : 1

Etai^{ent} présents : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Adjoints, Madame Marie PAOLI, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Alain COMBES, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Thierry JACQUES, Madame Catherine COUDERC, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Marise DA SILVA, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de
la convocation :
20 avril 2021

Par procuration : Madame Aurélie MAILLOLS (Madame Françoise AMARGER-BRAJON) Adjointe, Monsieur Raoul DALLE (Madame Régine BOURGADE), Madame Catherine THUIN (Madame Ghalia THAMI), Madame Sonia NUNEZ VAZ (Monsieur Aurélien VAN de VOORDE), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la Mairie
du compte-rendu
de la séance :

- 4 MAI 2021

Absent : Monsieur Nicolas TROTOUIN, Conseiller Municipal.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Adjointe, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance.

Madame Françoise AMARGER BRAJON expose :

Selon l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, l'instauration d'une redevance est obligatoire pour toute occupation et utilisation du domaine public.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid- 19 qui a frappé la France a entraîné l'arrêt ou la baisse d'activité de certaines entreprises de notre territoire,

Compte tenu des pertes commerciales subies par les exploitants de terrasse (cafés, bars, restaurants...) et de la baisse d'activité pour les commerçants du centre -ville,

Vu le code général des collectivités territoriales en sa partie législative, et notamment les articles L.2121- 29 et L.2331- 4,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment son Article L 2125,

Considérant qu'en raison de la crise frappant le secteur économique suite à l'état d'urgence sanitaire en application de la loi n° 2020- 290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid- 19, les avantages de toute nature liés à l'occupation du domaine public ont été supprimés, il convient d'exonérer certaines occupations du domaine public donnant droit à redevance, et ce au titre de l'année 2021,

Il est proposé :

- **D'EXONERER** du paiement de la redevance d'occupation du domaine public, pour l'année 2021 :
 - **Les exploitants de terrasse**
 - **les commerçants du centre-ville**
- **DE PRENDRE ACTE** que l'impact financier sera constaté au budget de fonctionnement de la Commune de Mende.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

Publié le- 7 MAI 2021
Le Maire,

Pour extrait conforme,
Mende, le 3 mai 2021
Le Maire,
Laurent SUAU

